



SYNTHESE DES TRAVAUX
DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE

Harare (Zimbabwe, 17-21 mars 1997)

INTRODUCTION

1. La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 17 au 21 mars 1997. Organisée par l'UNESCO en étroite coopération avec le Gouvernement du Zimbabwe et avec le concours de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et de l'Agence de la Francophonie (ACCT), cette Conférence intergouvernementale a été convoquée par le Directeur général de l'UNESCO conformément à la Résolution 3.1 adoptée par la Conférence générale à sa vingt-huitième session (1995). Le Directeur général y était représenté par Madame L. Arizpe, Sous-Directeur général pour la culture.

2. Tous les Etats membres africains de l'UNESCO ont été conviés à la Conférence. Les Etats membres suivants y ont pris part : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Sur invitation de l'UNESCO, l'Inde et la Suisse ont envoyé des délégués à la Conférence. L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Saint Siège y ont délégué des observateurs. Il en fut de même pour trois Organisations intergouvernementales et plusieurs Organisations internationales non gouvernementales.

4. L'objectif de la Conférence était de définir une politique linguistique réaliste qui permette de fixer le statut et les fonctions des langues en présence dans chaque pays et de définir une stratégie appropriée à chaque situation. La Conférence devait en conséquence élaborer et adopter un document qui servirait de référence pour la gestion politique et technique de la politique linguistique adoptée par chaque Etat. Ce document de référence devait dès lors être suffisamment ouvert pour être utilisé par les pays ayant un paysage linguistique très complexe mais en même temps suffisamment précis pour faciliter le développement d'une politique linguistique globale et cohérente. La Conférence a été réalisée en deux temps. La Conférence des Ministres qui s'est tenue du 20 au 21 mars 1997 a été précédée et préparée par la réunion des experts gouvernementaux dont les travaux se sont déroulés du 17 au 19 mars 1997.

LA REUNION DES EXPERTS

1. Des exposés sur la situation linguistique de l'Afrique et sur les expériences menées dans quelques pays africains ainsi que dans des pays comme l'Inde et la Suisse, ont permis d'engager un débat sur la gestion du multilinguisme et ont abouti aux constatations suivantes :

a) Tous les pays africains se reconnaissent multilingues. Ce multilinguisme va des cas relativement simples à des situations très complexes. A cet égard, les experts ont trouvé pertinentes les typologies dégagées par le document de travail.

b) Les langues importées et, en particulier, les langues des anciennes puissances coloniales font désormais partie intégrante du paysage linguistique africain. Gérer ce paysage de manière judicieuse permet d'éviter des situations conflictuelles entre les langues nationales et les langues importées. Un orateur a résumé en quelques mots la position des experts : Il faut, a-t-il déclaré, que les langues africaines aient des coudées franches par rapport aux langues étrangères car il y a des fonctions essentielles que ces dernières ne peuvent pas remplir. Il faut notamment une cohérence linguistique entre les langues nationales et les langues étrangères dans le système éducatif.

c) De l'avis des experts, cette multiplicité de langues, loin de constituer un épouvantail, est une richesse pour les peuples africains. Une politique idéale devrait permettre à chacune d'affirmer son identité locale ethnique à travers sa langue vernaculaire, de s'intégrer dans la communauté nationale par la langue dominante ou l'une des grandes langues nationales retenues et de s'ouvrir au reste du monde par la langue de communication internationale.

2. S'agissant des stratégies et des perspectives pour la gestion harmonieuse et intégrée du multilinguisme, les délégués ont convenu de centrer le débat autour des quatre points suivants:

- une vision pour l'Afrique
- les principes directeurs pour la formulation des politiques générales
- les options politiques
- les stratégies de mise en oeuvre

3. Les délégués ont mis un accent particulier sur la problématique des langues africaines dans leurs rapports avec le processus de développement. Etant donné que dans la plupart des Etats, moins de 20% de la population maîtrisent les langues des anciennes puissances coloniales, les experts ont estimé que les langues africaines constituaient un facteur clé dans le développement économique, social, culturel et politique de l'Afrique. Ainsi tout doit être mis en oeuvre pour que ces langues soient effectivement utilisées dans le processus actuel de démocratisation. A cet égard, elles

ne devraient pas être confinées aux seuls domaines de la communication orale, de l'alphabétisation ou de l'enseignement dans les premières années de l'école primaire, mais devraient jouer un rôle plus important dans les autres secteurs du développement.

4. C'est pourquoi l'utilisation des langues africaines dans toutes les activités de la vie nationale a retenu l'attention des experts. Il s'agit ici de définir une politique linguistique c'est-à-dire de préciser le cadre de gestion politique et technique et d'identifier les instruments de pilotage de celle-ci. La plupart des experts ont insisté sur la nécessité de créer les structures adéquates pour la recherche et l'aménagement linguistique d'une part et la formation du personnel d'autre part. Certains experts ont rappelé qu'il était capital de connaître l'attitude des populations par rapport à leurs propres langues. Deux délégués ont fait part des expériences menées dans leurs pays en sensibilisant les populations sur l'importance de la priorité à donner à leurs langues sur les langues étrangères. Ils ont enfin mis l'accent sur le rôle des mass media dans la promotion des langues.

5. Les experts ont ensuite souligné l'importance de la coopération régionale et sous régionale pour le développement des politiques linguistiques. Ayant à l'esprit les travaux réalisés sous l'égide de l'UNESCO et qui ont permis d'identifier les langues communes à plusieurs Etats ainsi que le nombre approximatif de locuteurs, le statut et l'état des recherches sur ces langues dans les différents Etats où elles sont parlées, ils ont invité l'UNESCO à apporter sa contribution à la redynamisation des institutions spécialisées régionales et sous régionales (CELHTO, EACROTANAL, CICIBA, etc) afin que celles-ci puissent remplir leurs missions. Par ailleurs, les experts ont vivement recommandé de faciliter la mobilité des chercheurs et des spécialistes à l'intérieur des mêmes aires linguistiques. Enfin, ils ont recommandé la création d'une association panafricaine de linguistes comme mécanisme de coopération régionale dans le domaine de la recherche.

6. Déplorant que les recommandations souvent pertinentes faites par les réunions panafricaines ont été retenues n'aient jamais été appliquées, les experts ont élaboré des propositions concrètes d'action pour la mise en oeuvre des politiques linguistiques. A cet effet ils ont décidé d'adopter un plan d'action très détaillé accompagné d'un programme des activités à réaliser. Ils ont à cette occasion demandé avec insistance à l'UNESCO de veiller à ce que le suivi de cette conférence soit assuré. Ces propositions ont été soumises à la Conférence des Ministres et sont contenues dans les trois documents suivants :

- Projet de déclaration de Harare
- Projet de plan d'action de Harare dont fait partie intégrante un programme détaillé de mise en oeuvre.

CONFERENCE DES MINISTRES

1. S'appuyant sur les travaux de la réunion des experts, les Ministres, les représentants des Etats et des organisations internationales ont prononcé des allocutions qui ont dégagé les fondements culturels, politiques, économiques et sociaux de politiques linguistiques propres au continent africain en insistant de façon particulière sur les stratégies de mise en oeuvre, les actions à mener et le mécanisme de suivi des décisions de la conférence.
2. Le représentant de l'OUA a mis l'accent sur le nouveau contexte dans lequel doit désormais se situer l'élaboration des politiques linguistiques en Afrique. Démocratisation, bonne gouvernance, pluralisme culturel, droits de l'homme, sont aujourd'hui des paramètres dont la prise en compte doit guider toutes les politiques de développement notamment les politiques relatives aux langues africaines, supports des identités culturelles. Estimant que la défense de ces identités culturelles ne saurait consister à isoler l'Afrique du reste du monde, dans un contexte de globalisation croissante, le porte parole de l'OUA a déclaré que le problème linguistique en Afrique était devenu un problème central qui interpelle non seulement les Etats mais aussi toute la société civile. Il a exhorté les participants à tout mettre en oeuvre pour faire appliquer les décisions de cette conférence. Dans l'immédiat, il a appelé à la constitution de réseaux transnationaux et de banques de données en matière linguistique ainsi qu'à l'organisation sous l'égide de l'OUA du congrès constitutif de l'Association panafricaine des linguistes.
3. Quant à Madame Lourdes Arizpe, ADG/CLT, représentant du Directeur général de l'UNESCO, elle insista sur l'importance de cette conférence. Après avoir rappelé que le respect de la diversité linguistique était l'un des principes constitutifs de la charte de l'UNESCO, le Sous-Directeur général pour la Culture passa en revue les efforts de l'Organisation en faveur de la réhabilitation et de la promotion des langues africaines ainsi que de la formulation de politiques linguistiques susceptibles de donner des supports aux identités culturelles. S'appuyant sur les besoins exprimés par les chercheurs et les agents du développement en Afrique ainsi que sur le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, Mme Arizpe attira l'attention de la conférence sur l'urgente nécessité de formuler des stratégies linguistiques qui prennent en compte le besoin de complémentarité des langues vernaculaires, des langues nationales ou officielles et des langues internationales. Des politiques linguistiques réalistes et efficaces doivent être formulées dans une perspective de justice et de paix afin d'engager tous les groupes socioculturels dans une politique de développement durable.

4. Le Président du groupe africain de l'UNESCO a mis en évidence l'importance des langues comme instruments du développement des nations non seulement sur le plan culturel mais aussi sur le plan économique, social et politique. Tenant compte de la diversité linguistique et culturelle du continent africain et de la volonté des Etats de construire des nations, il a proclamé le plurilinguisme comme la seule voie à suivre pour concilier des sentiments aussi légitimes que l'appartenance ethnique, l'aspiration nationale et la conscience civique. Se référant au plan d'action de l'OUA de 1986 il a déploré que les recommandations des conférences africaines aient souvent été sans effet et a souhaité que les Etats africains manifestent une réelle volonté politique pour l'application du plan d'action de Harare qui offre un cadre flexible et adaptable ainsi que des actions précises à réaliser. Enfin il a rappelé aux participants la nécessité urgente pour chaque Etat de mettre en pratique les recommandations de la conférence.

5. Examinant la situation linguistique en Afrique, où coexistent langues autochtones et langues de colonisation, le Ministre de l'enseignement supérieur de Zimbabwe plaide pour le plurilinguisme. Il convient, selon lui, de réexaminer les politiques linguistiques en vue de développer les langues africaines sur le plan national et régional en leur accordant le statut de langue de travail dans les sphères économique, politique et sociale. Mais cette stratégie doit permettre la promotion de l'unité nationale, de la paix et de la stabilité. Elle doit aussi faciliter la communication entre les Etats africains non seulement au moyen des anciennes langues coloniales mais aussi des langues africaines communes à plusieurs Etats. Pour y parvenir il est nécessaire de donner un statut à toutes les langues dans chaque pays en définissant en termes clairs celles qui sont considérées comme officielles, nationales sans être officielles, locales ou d'usage liturgique. Sans vouloir le moins du monde abandonner l'anglais, le portugais et le français qui sont des langues de communication internationale pour l'Afrique, le Ministre du Zimbabwe estime cependant qu'il faut dégager des ressources suffisantes pour le développement des langues africaines afin de les utiliser dans les communications officielles au niveau national et panafricain comme au niveau local et régional.

6. Sur la base des idées exprimées dans ces allocutions qui ont repris et amplifié les résultats des discussions de la réunion d'experts, la Conférence a examiné, amendé et formellement adopté la Déclaration de Harare et le Plan d'action dont fait partie intégrante le programme détaillé de mise en oeuvre dudit Plan d'action. Afin de s'assurer que les décisions prises à Harare seront mises en oeuvre, la Conférence a désigné un Comité de suivi. Ce Comité désigné sur proposition des représentants de chaque aire géographique comprend :

- le Lesotho pour l'Afrique australe
- la Tanzanie pour l'Afrique orientale
- le Gabon pour l'Afrique centrale
- le Ghana pour l'Afrique occidentale
- le Maroc pour l'Afrique du Nord.

Le Zimbabwe, hôte de la Conférence et dont le rôle a été actif dans la préparation et la réalisation de celle-ci, a été déclaré membre du Comité de suivi. L'UNESCO ainsi que l'OUA et l'ACCT qui ont soutenu la Conférence, ont également été désignées d'office comme membres de ce Comité. MM. O. Okombo et Ph. Ntahombaye, respectivement Président de la réunion des experts gouvernementaux et Président du Comité de rédaction, ont été désignés à titre personnel comme membres du Bureau du Comité de suivi.

**Conférence Intergouvernementale des Ministres
sur les Politiques Linguistiques en Afrique
Harare (20-21 Mars 1997)**

DECLARATION DE HARARE

Préambule

Nous, Ministres et Chefs de Délégations, représentant les Etats africains à la Conférence Intergouvernementale des Ministres sur les politiques linguistiques en Afrique organisée à Harare (Zimbabwe) par l'UNESCO, l'Agence de la Francophonie (ACCT) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ayant examiné les points de vues et les recommandations des 51 experts gouvernementaux réunis à Harare du 17 au 19 mars 1997;

Guidés

Par les conclusions de la 28ème session de la Conférence générale de l'UNESCO et le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique de l'OUA;

Prenant en compte

La richesse de la diversité linguistique de l'Afrique et son potentiel comme source de développement;

Convaincus

De la nécessité et de l'urgence pour les Etats africains à adopter des politiques précises concernant l'utilisation et le développement des langues maternelles ainsi que des langues communautaires, nationales, inter-africaines et internationales;

Convaincus

Que l'utilisation optimale des langues africaines est un préalable à la maximalisation de la créativité et des compétences africaines dans les activités de développement;

Conscients

Que les politiques linguistiques introduites depuis l'indépendance ont généralement favorisé les langues coloniales en créant des structures linguistiques qui conféraient un monopole de statut officiel aux langues des anciennes puissances coloniales;

Conscients

Que la plupart des recommandations adoptées par le passé visant à corriger cette situation n'ont pas été appliquées;

Considérant

Que seule une minorité d'Etats africains ont adopté des politiques linguistiques basées sur les langues nationales et qu'un nombre encore plus restreint d'entre eux ont inscrit les dispositions de ces politiques dans leurs Constitutions ;

Reconnaissant

Que le choix d'une politique linguistique ne peut être décidé que par les gouvernements des pays de reconnaissance ;

Déclarons

Notre engagement total pour la réalisation des mesures politiques suivantes afin de corriger les anomalies décrites ci-dessus.

1. Vision pour l'Afrique

Quoique de nature linguistique, ces engagements devraient s'inscrire dans le contexte plus large de la démocratisation en Afrique. Les mesures politiques définies ci-dessous sont basées sur la vision d'une Afrique à laquelle nous aspirons:

- a. une Afrique démocratique qui cherche à promouvoir la participation active de tous les citoyens et de toutes les citoyennes dans toutes les institutions- sociales, économiques, politiques, etc.
- b. une Afrique démocratique où le développement ne se conçoit pas uniquement en termes économiques mais dans un contexte plus large de justice et d'équité pour tous, de respect des droits linguistiques comme droits de la personne humaine, y compris ceux des minorités;
- c. en termes plus généraux, une Afrique qui reconnaît son pluralisme ethno-linguistique et qui l'accepte comme un mode de vie normal et une source de richesse pour le développement et le progrès;
- d. une Afrique qui développe la coexistence pacifique des peuples dans une société où le pluralisme n'entraîne pas le remplacement d'une langue ou d'une identité par une autre mais encourage la complémentarité des langues et des fonctions, la coopération et le sens d'un destin commun;
- e. une Afrique où la démocratisation, dans un contexte pluraliste, cherche à produire, par la voie de politiques linguistiques solides et explicites, des Africains capables d'agir efficacement aux niveaux local, régional et international;

f. une Afrique qui offre un environnement favorable à la promotion et à la préservation d'une identité nationale et africaine ainsi qu' au renforcement de la fierté des citoyens africains ;

g. une Afrique où les productions scientifiques et technologiques sont exprimées dans les langues nationales pour nous préparer à relever les défis du prochain millénaire.

2. Principes directeurs pour la formulation de politiques générales

a. Toutes les politiques linguistiques africaines devraient viser à réaliser la vision de l'Afrique décrite ci-dessus;

b. Chaque pays devrait produire un document définissant des politiques linguistiques claires et dans lequel chaque langue parlée dans le pays puisse trouver sa place

c. Les principes directeurs sur lesquels s'appuie la formulation des politiques générales devraient être sanctionnés par des mesures législatives

d. Il faut adopter une structure politique générale flexible qui permette à chaque communauté d'utiliser sa langue conjointement à d'autres langues tout en s'intégrant au sein d'une société plus large dans le cadre d'une politique linguistique qui favorise la communication aux niveaux local, régional et international;

e. Chaque pays devrait créer une institution ou un organe chargé de la formulation et du suivi des politiques linguistiques.

3. Options politiques

Chaque pays/région devrait formuler ses propres politiques sur la base des besoins définis et d'une connaissance de la situation linguistique et des capacités linguistiques des citoyens, mais dans la perspective générale d'une vision commune. Cette politique sera mise en oeuvre:

a. En déterminant la typologie exacte de la situation linguistique de chaque pays et en définissant les statuts des différentes langues utilisées, prenant en compte leurs fonctions et les modes de communications (oraux, écrits, électroniques, etc.) dans les quels ils sont utilisés;

b. En définissant le nombre de langues et de familles linguistiques dans un pays donné, la fonction de chacune d'elles, leurs locuteurs et l'attitude de ces derniers par rapport à leurs langues;

- c. En impliquant toutes les parties et/ou les groupes d'individus concernés dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques linguistiques;
- d. En organisant des activités de suivi et de contrôle aux niveaux régional et national en collaboration avec des organisations telles que l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT.

4. Stratégies de mise en oeuvre

4.1 Niveau panafricain

Au vu des besoins politiques définis ci-dessus, les gouvernements africains devraient individuellement et collectivement:

- a. Faire des déclarations politiques claires, et établir un programme d'action et des calendriers de mise en oeuvre;
- b. Reconnaître le fait que les questions linguistiques concernent tous les domaines de la vie nationale, en admettant et en précisant le rôle d'autres entités étatiques, parapubliques et privées ;
- c. Faire appel aux experts en linguistique pour la formulation de politiques linguistiques appropriées en établissant les principes directeurs que l'Afrique devrait adopter et en définissant les mesures nécessaires à leur application;
- d. Prendre en compte et aider à développer les ressources humaines, matérielles et technologiques dans le processus d'application des mesures définies;
- e. Réactiver le Plan d'Action linguistique pour l' Afrique et mettre effectivement en oeuvre la décision prise en 1986 de faire du kiswahili l'une des langues de travail de l'OUA;
- f. Adopter le Projet Panafricain pour la Formation et la Production de Matériels Didactiques en Langues Africaines (PATPAL) -(annexe 1)
- g. Demander à l'OUA de prendre les dispositions appropriées en vue de faire adopter les conclusions de la Conférence d'Accra de 1996 sur les Langues africaines dans l'Enseignement (Charte d'Accra).

4.2 Niveau régional

Au niveau régional, les gouvernements devraient

- a. A titre individuel, superviser des politiques adéquates et assurer des activités de suivi par un organe international tel que l'UNESCO ou l'OUA;
- b. Mettre en oeuvre des réseaux dynamiques de coopération sur les questions relatives aux langues transfrontalières;
- c. Développer les langues régionales/sous régionales;
- d. Renforcer la coopération interafricaine en favorisant l'enseignement des langues internationales au-delà de leurs zones d'influence.
- e. Revitaliser les Institutions Africaines de Recherche Linguistique et faciliter la création et la viabilité d'une Association Panafricaine des Linguistes.

4.3 Niveau gouvernemental

Les gouvernements africains devraient, à titre individuel et collectif:

- a. Former d'une part des experts en langues nationales dans les différentes professions et produire des matériels didactiques notamment pour l'enseignement de ces langues et former d'autre part des experts pour les activités scientifiques et technologiques;
- b. Constituer des bases de données linguistiques et/ou des banques linguistiques aux niveaux national et régional et créer des réseaux d'échange d'information et d'expertise dans le domaine linguistique;
- c. Créer une structure centrale chargée de la planification linguistique et de la coordination des recherches linguistiques ;
- d. Donner une valeur économique ou d'autres formes pratiques à nos langues en précisant les exigences linguistiques pour des domaines spécifiques tels que l'éducation, la formation, l'emploi et les droits du citoyen.

5. Engagement et appels

Considérant les objectifs politiques mentionnés ci-dessus, à titre individuel et collectif

- a. Nous engageons les Etats africains à entreprendre dès que possible la préparation adéquate des politiques linguistiques en tenant compte des aspirations de nos populations, de l'environnement technologique moderne et des exigences des relations internationales;
- b. Nous engageons les Etats africains à promouvoir la participation de toutes nos communautés nationales dans la vie publique de nos pays en garantissant le droit d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments sur les affaires publiques quelle que soit la langue qu'ils utilisent;
- c. Demandons à tous les citoyens responsables d'institutions publiques, parapubliques et privées dans les domaines politiques, administratifs et sociaux de nos pays de reconnaître la nécessité de respecter le droit de chaque être humain à utiliser la langue de son choix;
- d. Invitons toutes les organisations internationales, en particulier celles qui sont impliquées dans les domaines de la coopération, de l'éducation et de la culture, ainsi que les organisations et les institutions financières, à appuyer les efforts entrepris avec détermination par nos Etats pour parvenir au développement au moyen de politiques linguistiques dynamiques;
- e. Demandons aux institutions africaines régionales d'accroître leur soutien aux politiques linguistiques nationales et à l'intégration régionale;
- f. Encourageons les institutions et les départements de recherche impliqués dans l'initiation aux langues africaines et leur enseignement à intensifier et à renforcer leurs activités afin de jouer un rôle catalyseur dans l'effort global de développement en Afrique;
- g. Demandons à toutes les parties concernées en Afrique et dans le monde d'établir des liens de coopération précis et directs en respectant l'intégrité de l'identité africaine et la promotion harmonieuse des valeurs et de la dignité humaine exprimées en langues africaines;
- h. Invitons l'UNESCO et ses différents partenaires à organiser périodiquement des réunions d'experts gouvernementaux pour l'évaluation de l'état d'application des présentes assises.

Annexe 1

Projet Panafricain pour la Formation et la Production de Matériels Didactiques en Langues Africaines (PATPAL)

Le Projet comprend 4 objectifs qui sont :

- 1) Un objectif général qui est d'atteindre un seuil critique dans la formation de personnel et la production de matériels didactiques en langues africaines. C'est à partir de ce seuil que l'utilisation des langues africaines comme instrument ou co-instrument d'enseignement deviendra pratique courante dans nos systèmes éducatifs.
- 2) Plus spécifiquement, dans le domaine de la formation, ce projet devrait développer dans chaque pays un groupe de professionnels de toutes catégories et tous niveaux. Ces professionnels devraient être bien documentés et pleinement opérationnels pour l'enseignement des langues africaines ainsi que dans les langues étrangères officielles.
- 3) En matière de production de matériels didactiques, le projet devrait aider à développer aux niveaux national, régional et continental, des systèmes effectifs de production et de distribution de matériels de haute qualité en langues africaines.
- 4) Enfin, le projet doit mettre au point un système approprié de communication et de coordination de ces activités qui assure une solidarité effective sur tout le continent parmi les décideurs et professionnels.

La mise en oeuvre du projet au niveau national sera placée sous la responsabilité d'équipes nationales compétentes constituées de professionnels qui sont déjà impliqués dans le développement et l'enseignement des langues africaines. Aux niveaux sous-régional ou régional, des points essentiels seront identifiés pour servir de référence au projet. Au niveau sous-régional ou régional, des points essentiels seront identifiés pour servir de référence au projet. Au niveau du continent, une équipe de coordination technique formée de professionnels hautement qualifiés sera constituée.

La structure administrative au niveau continental peut impliquer des institutions telles que l'OUA, UNESCO, OPS, UNICEF, et autres institutions de coopération bilatérale et multilatérale.

Des institutions telles que l'OUA, UNESCO, OPS, etc, peuvent être amenées à parrainer dès maintenant la mise en oeuvre de ce projet. De même, certaines institutions bilatérales et multilatérales ainsi que des ONG présentent à cette conférence peuvent être appelées à aider à la mise en oeuvre du projet.

Annexe 2

Définition des termes utilisés dans ce document

Langues maternelles: langues apprises par les enfants africains par interaction sociale avec les membres des communautés auxquels ils sont liés par parenté.

Langue communautaire: les langues dominantes utilisées dans des zones plus larges que leurs zones ethniques mais n'ayant pas de portée nationale.

Langue nationale: les langues locales ayant un statut officiel ou, plus généralement, toutes langues locales.

Langues interafricaines: langues utilisées au-delà des frontières nationales en Afrique (par exemple le kiswahili ou le hausa)

Langues internationales: les langues telles que l'anglais, l'arabe, le français, le portugais, qui sont utilisées pour la communication entre de différents pays en Afrique et en dehors de l'Afrique.

PLAN D'ACTION

Le Plan propose des actions au niveau régional, sous-régional et national. Pour chaque action, on donne la nature, les objectifs, les résultats attendus, l'échéance, et le maître d'oeuvre pour sa réalisation.

N°	Activités	Objectifs	Résultats attendus	Echéance	Maître d'oeuvre
1	définition des politiques linguistiques	réhabiliter les langues nationales (LN)	une politique linguistique claire et conséquente pour chaque pays (statut, fonctions ...)	court terme (1998-99)	chaque pays
2	plan d'aménagement linguistique	mise en oeuvre de la politique linguistique	typologie et utilisation des LN dans les différents secteurs (Politique, administration, enseignement, alphabétisation..etc)	court et moyen terme (1998-2000)	chaque pays
3	mise en place des structures nationales	création ou redynamisation des structures politiques et techniques opérationnelles pour la mise en oeuvre et le pilotage du Plan d'aménagement	présence de structures opérationnelles (politiques, techniques, pédagogiques..) adéquates	court et moyen terme (1998-2000)	chaque pays

4	Atlas linguistique de l'Afrique	faire la typologie des langues africaines (LA)	inventaire exhaustif de toutes les langues africaines et des aires linguistiques	moyen terme (2000-2005)	UNESCO OUA ACCT + autres
5	Création ou redynamisation des structures régionales et sous-régionales (CICIBA, CELHTO, EACROTANAL, etc)	Implication effective dans la promotion des langues africaines	réhabilitation des langues nationales et transnationales	moyen et long terme (1999-2010)	Institutions régionales, sous-régionales et partenaires
6	Production d'outils linguistiques et didactiques	production intensive d'outils linguistiques et de matériels didactiques	promotion d'un environnement lettré dans les langues locales, sous-régionales et régionales	court, moyen et long terme	pays, organisations sous-régionales et régionales, UNESCO et partenaires
7	Enseignement des langues locales, sous-régionales et régionales	utilisation de ces langues comme médium et comme matière d'enseignement	maîtrise des savoirs, savoir-faire et savoir-être par les acteurs de la réforme et les publics cibles à travers ces langues	moyen et long terme	idem
8	alphabétisation	impulsion de vastes campagnes d'alphabétisation	populations formées (lecture, calcul, écriture..) à travers les différentes langues africaines	moyen et long terme	pays, organisations sous-régionales, régionales UNESCO-OUA et autres partenaires

9	coopération régionale et sous-régionale: Congrès panafricain des linguistes	promotion des langues nationales et transnationales comme outils de coopération interafricaine constituer une association panafricaine	promotion de réseaux dynamiques de coopération intersectorielle à travers les langues transnationales apporter individuellement et collectivement leur contribution au développement des langues africaines	moyen et long terme court terme 1998	pays, organisations sous régionales, régionales UNESCO-OUA partenaires OUA, UNESCO et ACCT
10	suivi et évaluation	assurer une bonne coordination des activités et mesurer leur impact	plan d'aménagement linguistique et plan d'action réalisés	biennale	pays organisations sous-régionales et régionales, UNESCO, OUA et partenaires

Remarque: le présent plan d'action se contente de dessiner les contours d'un cadre flexible que chaque Etat ou organisation peut adapter à ses propres réalités.

PROGRAMME DETAILLE
ACCOMPAGNANT LE PLAN D'ACTION

Plans d'action n° 1 et 2 :
Définition des politiques linguistiques
et Plan d'aménagement linguistique

TITRE : Orientations Pratiques pour la Définition des Actions à mener au niveau national

OBJECTIFS

Définir, adopter et mettre en œuvre une politique linguistique globale, claire et cohérente:

- a) statuts, place, rôle et importance des langues en présence (catégorisation)
- b) fonctions, domaines et secteurs prioritaires d'utilisation
- c) objectifs généraux et spécifiques
- d) finalités et perspectives
- e) stratégie globale, cohérente, réaliste, flexible et graduelle (plan directeur, calendrier opérationnel, ressources, mesures et décisions, législations)

RESULTATS ATTENDUS

Mise en place des structures de gestion politique et technique:

- a) organe central de conception, de pilotage, de suivi et d'évaluation
- b) des structures techniques sectorielles et multisectorielles de gestion opérationnelle.

MOYENS

Mise en place des ressources financières, matérielles, techniques et humaines

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Définition et mise en œuvre d'actions techniques préalables:

- a) Aménagement et développement scientifique des langues nationales
- b) Aménagement et développement des composantes curriculaires:
 - objectifs, fonctions et finalités pédagogiques
 - programmes et contenus par niveau

- statuts pédagogiques des langues en présence
 - schémas pédagogiques de référence
 - profil et attitudes
 - progressions pédagogiques internes
 - méthodes et matériel didactique
 - formation et perfectionnement
 - critères et méthodologies d'évaluation
 - normes et certification
 - élaboration et normalisation terminologique
- c) Programmation et mise en œuvre de la campagne nationale de sensibilisation
- d) Plan directeur de promotion multiforme des langues nationales: nature, objectifs, moyens et étapes d'opération
- Education/Alphabétisation
 - Administration
 - Economie/Développement durable
 - Science et Technologie
 - Culture et media
 - Politique et démocratie
- e) Définition des axes domaines et secteurs prioritaires de coopération et d'expertise
- Recherche fondamentale et appliquée
 - Transfert de technologies et formation des ressources
 - Production de matériels didactiques
 - Echange d'expertise
 - Appui multiforme tant institutionnel, technique, matériel et financier

ETAPES ET CALENDRIER

Juin-Décembre 1997	Mise en place de l'équipe interdisciplinaire pour l'élaboration et le pilotage du programme
Août-Décembre 1997	Recherche des financements
1998-2000	Mise en place de la politique linguistique

Plan d'action n° 3
Mise en place de structures nationales

TITRE : Création de départements d'études et de recherches africaines
(Langue - Culture - Histoire).

OBJECTIFS

Développer les échanges inter-universitaires et les études africaines dans toutes les universités africaines - Tendre vers une université africaine ouverte.

MOYENS

Il revient à chaque pays de dégager les moyens propres à la création de ces départements à travers la coopération internationale (ACCT, UNESCO..).Coopération interafricaine: Echange de spécialistes

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.

Consultations régionales et sous-régionales sur les structures existantes afin d'assurer une action concertée et des programmes complémentaires.

ETAPES ET CALENDRIER

Il faut fixer une date limite pour la création de ces départements (5 ans). 2002 et au plus tard 2005.

Plan d'action n° 4

TITRE : Elaboration d'un atlas linguistique de l'Afrique actuelle

NATURE DE L'ACTION

Travail de recherche/action

OBJECTIFS

Les objectifs sont d'ordre :

- descriptif : avoir une vue actualisée et juste de l'état des langues
- explicatif : explication des tendances (expansion ou régression)
- incitatif : proposer des solutions réalistes pour remédier aux initiations de fragilité

MOYENS

- Intégration dans le projet d'Atlas mondial (LINGUAPAX) de l'UNESCO.
- Possibilité de recourir au Programme de participation (financement 1998/99)

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Coopération à engager avec l'UNICEF sur la base d'un projet clairement délimité, avec le thème linguistique de l'UNESCO (UNESCO/MONS-Hament) etc.

ETAPES ET CALENDRIER

- | | |
|-----------|------------------------------------|
| 1997 | Recherche de financements |
| 1998 | Lancement des travaux de recherche |
| 1999-2005 | Publication des résultats |

Plan d'action n° 5
Création ou redynamisation des structures régionales et sous-régionales

TITRE : Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA)

NATURE DE L'ACTION

Redynamisation du CICIBA comme Centre de documentation et de recherche en matière culturelle dans la sous-région.

OBJECTIFS

- recentrer les activités du Centre autour de sa banque de données.
- réactiver l'imprimerie du CICIBA pour l'amener à faire des produits.

MOYENS

- importante contribution du pays du siège
- subvention de l'Union Européenne
- contributions des autres Etats Membres qui ne sont pas régulièrement versées

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- faire intervenir l'OUA, l'UNESCO et l'ACCT pour aider au recentrage des activités du Centre

ETAPES ET CALENDRIER

- court terme (Juillet 1997) : Réunion à Libreville des autorités gabonaises compétentes et du Secrétariat du CICIBA avec des représentants de l'UNESCO et de l'OUA.
- moyen terme septembre-octobre 1997 : démarrage des activités

Plan d'action n° 5
Création ou redynamisation des structures régionales et sous-régionales

TITRE : Eastern African Centre for Research on Oral Traditions and African National Languages (EACROTANAL)

NATURE DE L'ACTION

Envoi de consultants en vue de redynamiser le Centre, le rendre plus fonctionnel dans le contexte du nouvel environnement culturel, socio-politique et économique de la région.

OBJECTIFS

- Adapter les opérations du Centre de recherche aux besoins des Etats membres.
- Les rendre plus pertinentes et efficaces.

MOYENS

Recherche de financement par l'UNESCO, l'OUA, l'ACCT et autres partenaires.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Réunions du conseil d'administration, du Conseil des Ministres, des chercheurs.
- Recrutement d'un nouveau personnel.

ETAPES ET CALENDRIER

Administration, assistance technique et recherches.

- Juillet 1997 Direction par interim (pour faire le point de la situation actuelle ; prise en charge par le Gouvernement de Tanzanie)
- Sept 1997 Début d'envoi de consultants
- Déc. 1997 - Présentation du bilan
- Réception des rapports par le Conseil d'administration et le Conseil des Ministres qui prendront les décisions pertinentes.
- Janvier 1998 - Redémarrage du Centre

Plan d'action n° 6
Production d'outils linguistiques et didactiques

TITRE : Mise à la disposition des élèves et des enseignants de manuels et de guides pour l'enseignement des (et en) langues nationales

NATURE DE L'ACTION

Recherche et application

OBJECTIFS

Doter les écoles d'outils didactiques et pédagogiques adaptés aux maîtres et aux élèves (de qualité équivalente à ceux existant dans les langues étrangères)

MOYENS

Intégration dans le programme de l'OUA et coopération avec le programme LINGUAPAX de l'UNESCO d'élaboration de guides et de manuels scolaires

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Etablir un plan de formation pour les équipes d'auteurs de manuels scolaires (séminaires d'initiation, de perfectionnement, de spécialisation), recours possible au programme de participation de l'UNESCO (ou/et UNICEF).

ETAPES ET CALENDRIER

Identifier les équipes d'auteurs sur la base de leur compétence linguistique et pédagogique (1^e degré, 2^e degré)

Plan d'action n°7
Enseignement des langues locales, sous-régionales et régionales

TITRE : Projets Pilotes en Langue Kiswahili en faveur de la Jeunesse déscolarisée: population cible.

NATURE DE L'ACTION

Coopération des 4 pays ou plus intéressés à l'utilisation de cette langue pour la mise en œuvre des activités suivantes:

- Elaboration des programmes de formation professionnelle et de la promotion des activités génératrices de revenus. Séminaires interdisciplinaires de spécialistes engagés dans cette action. Implication des ONG et de la société civile. Création des structures nationales et du cadre de coordination sous-régionale.

OBJECTIFS

Développer de la complémentarité, la coopération et le sens d'un destin commun.

Création d'un environnement favorable à une démocratisation dans un contexte pluraliste, à la promotion et la préservation d'une identité africaine et au renforcement de la fierté et de la confiance en soi des citoyens africains.

MOYENS

Contributions financières des Etats de la région, de l'UNESCO, de l'OUA et des bailleurs de fonds à rechercher.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Elaboration et production des matériels éducatifs et didactiques en kiswahili.
- Formation de formateurs
- Création et équipement des centres d'activités génératrices de revenus.
- Vulgarisation de la science et la technologie dans les domaines de la santé, de l'environnement, etc.

ETAPES ET CALENDRIER

Durée initiale: 3 ans

Début du projet: Novembre 97 : consultations sous-régionales (séminaires de sensibilisation), programmation des activités.

Plan d'action N° 7
Enseignement des langues locales, sous-régionales et régionales

TITRE : Enseignement des Langues Locales/Régionales

OBJECTIFS

Enseigner les langues locales/régionales dans les écoles primaires et secondaires

MOYENS

- Définir les moyens existants
- Définir les besoins
- Définir les sources de financements locaux et des bailleurs de fonds.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Campagne de sensibilisation à tous les niveaux
- Comités de conception, élaboration et suivi.

ETAPES ET CALENDRIER

1. Définir une esquisse d'une politique linguistique pour les pays/régions en question
Principalement: déterminer la ou les langues prioritaires
Délai fin 1998
2. Développer les matériaux didactiques
Délai: fin 1999
3. Former les enseignants
Délai: fin 2000
4. Identifier les locaux d'enseignement
Délai: fin 2000
5. Début de l'enseignement
Délai début 2001

Plan d'action n° 8 : Alphabétisation

TITRE : Formation des paysans en langues nationales dans les zones rurales par des formateurs expérimentés

NATURE DE L'ACTION

Approfondir leurs connaissances scientifiques et techniques dans leurs activités professionnelles (agriculture, élevage, etc.)

OBJECTIFS

Organisation des séminaires et ateliers en langues nationales dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage pour sensibiliser les paysans et paysannes - afin d'acquérir les notions de science et de technologie.

MOYENS

Les Ministères concernés doivent mettre les moyens nécessaires à la disposition des formateurs.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Favoriser l'échange des expériences au niveau des districts, départements ainsi qu'au niveau sous régional, voyages d'étude des formateurs dans les pays voisins ayant en commun la même langue (organisation de séminaires sous-régionaux et régionaux dans la formation des paysans en langues nationales).

ETAPES ET CALENDRIER

Biennium 1998 - 1999

Démarrage des activités

Plan d'action n° 9
Coopération régionale et sous-régionale

TITRE : Congrès Panafricain des Linguistes

NATURE DE L'ACTION

Réunir les associations nationales, sous-régionales, régionales de linguistes, ainsi que des Institutions de recherche et de promotion des langues africaines.

OBJECTIFS

Constituer une Association ou Fédération panafricaine des linguistes susceptibles d'apporter individuellement et collectivement leur contribution au développement des langues africaines.

MOYENS

- organisation d'un congrès
- prise en charge des participants (1 par pays)

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Elaboration préalable d'un projet de statut

ETAPES ET CALENDRIER

1. juin à décembre 1997
 - consultations en vue de recenser les associations nationales, sous-régionales et régionales existantes et celles à créer.
 - appel de contributions au projet de statut et aux travaux du congrès
 - recherche de contributions financières et approche d'un pays hôte
2. janvier - mars 1998
 - préparation du congrès
3. Mars 1998
 - tenue du congrès

Plan d'action n° 10
Suivi et évaluation

OBJECTIFS

- Contribuer à la mise en oeuvre concertée du Plan d'Action et des activités adoptées par la Conférence de Harare par les différentes instances concernées (chaque Etat, des Etats d'une même sous-région ou région, des organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales)
- Procéder tous les deux ans à l'évaluation des activités réalisées afin, le cas échéant, de recommander de nouvelles orientations ou modalités d'action.

MOYENS

L'UNESCO inscrira dans son budget ordinaire les fonds requis pour la tenue de la réunion du Comité de suivi désigné par la Conférence : il est composé de onze personnes : un représentant de chaque région de l'Afrique (Nord, Ouest, Centre, Est, Sud), d'un représentant du Zimbabwe, d'un représentant de chacune des Organisations internationales qui ont organisé conjointement la Conférence de Harare (UNESCO, OUA et ACCT) et des Professeurs O. Okombo et Ph. Ntahombaye, respectivement Président de la réunion des experts et Président du Comité de rédaction.

Contribution de l'OUA et de l'ACCT.

RESULTATS ATTENDUS

- Une promotion concertée des langues africaines
- Mesure de l'impact des politiques linguistiques africaines

ETAPES ET CALENDRIER

Réunion d'une semaine au premier trimestre 1998 pour identifier les actions programmées et le budget prévu et au deuxième semestre 1999 pour préparer le Rapport d'évaluation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

1997

Synthèse des travaux de la conférence
intergouvernementale sur les
politiques linguistiques en Afrique.
Harare (Zimbabwe, 17-21 mars 1997)

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1551>

Downloaded from African Union Common Repository